

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_092**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mai 2023, conformément à la loi.

OBJET :**Présents :****COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

PLUI***PLU de LOUVIL -
Lancement de la
modification simplifiée
n° 1 du PLU*****Ont donné pouvoir :**

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023

Délibération CC_2023_092

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de LOUVIL - Lancement de la modification simplifiée n° 1 du PLU

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L,153-45 à L,153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LOUVIL, approuvé par le conseil municipal le 4 juin 2018 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de LOUVIL, prescrite par le conseil municipal le 16 juin 2021, approuvée par le conseil communautaire le 17 octobre 2022 et ayant fait l'objet d'un recours en annulation par la Préfecture du Nord le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 février 2023 retirant sa délibération du 17 octobre 2022 par laquelle il avait approuvé la procédure de modification n°1 du PLU de LOUVIL ;

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 12 mai 2023.

Par délibération CC_2023_005 en date du 6 février 2023, le Conseil communautaire a procédé au retrait de la délibération CC_2022_201 du 17 octobre 2022 relative à la modification de droit commun n°1 du PLU de LOUVIL. Cette délibération faisait suite au courrier du Préfet daté du 15 décembre 2022 dans le cadre de son contrôle de légalité.

La commune de LOUVIL a sollicité les services de Pévèle Carembault afin que soit engagée une nouvelle procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme pour les objets suivants :

- Reprendre les modifications réglementaires de la procédure de modification retirée,
- Changer les termes et le schéma d'aménagement de l'OAP 2,
- Phaser l'aménagement du site concerné par l'OAP 2,

Après analyse par les services intercommunaux, le lancement d'une procédure de modification simplifiée, telle que prévue par le code de l'urbanisme en son article L.153-45 est à privilégier pour donner suite à ces demandes qui ne contreviennent pas aux orientations du PADD et n'augmentent ni ne réduisent les droits à construire sur la zone concernée.

Ainsi, après notification du projet à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et aux Personnes Publiques Associées (PPA), le dossier expliquant les modifications apportées au PLU de LOUVIL sera mis à disposition du public pendant un mois en mairie et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme.

Cela permettra au public de prendre connaissance du dossier et de formuler, le cas échéant, ses observations sur le projet dans un registre dédié.

A l'issue de la mise à disposition du public, le projet de PLU modifié, éventuellement ajusté à la marge pour tenir compte des avis exprimés par les PPA et/ou le public, sera présenté au conseil communautaire qui sera appelé à délibérer sur son approbation.

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE



DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

- *De prescrire le lancement de la modification de droit simplifiée n° 1 du PLU de LOUVIL conformément aux objectifs tels que définis ci-dessus,*
- *De laisser l'initiative à Monsieur le Président d'engager et d'organiser la procédure de modification simplifiée du PLU.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY


Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 25/05/2023
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_092
Objet :	PLU de LOUVIL - Lancement de la modification simplifiée n_1 du PLU
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h14min28s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min42s	Reçu par le MI le 2023-05-25